

# Les usagers de l'environnement

## L'environnement, lieu de pratique sportive pour les Franciliens

### La marche, le vélo, la course à pied

En 2007, l'Institut régional de développement du sport (IRDS) a mis en place un dispositif annuel d'enquêtes sur la pratique sportive des Franciliens (EPSF). Les sportifs adaptent leur activité à l'offre d'équipements mais aussi à leur environnement.

La grande couronne a l'environnement le plus favorable à la pratique d'une activité physique de plein air, avec un grand nombre de kilomètres d'itinéraires de randonnée pédestre, de pistes cyclables, et une surface importante en espaces verts et boisés. Une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) et de l'Agence des espaces verts (AEV) de 1998 sur la fréquentation des forêts a montré que « huit Franciliens sur dix disent aimer aller en forêt et près de la moitié estiment y aller souvent ou très souvent ». Les sorties se font le week-end,

les promenades et les activités sportives (randonnée, course à pied, VTT, pêche, équitation...) y sont les activités prédominantes. L'enquête montre une augmentation importante de la fréquentation du domaine forestier : 92,5 millions de visites en 1998 contre 57 millions en 1968,



**Randonneurs en forêt de Rambouillet (78).**

*A. Lacouchie/IAU idF*

soit une augmentation de 60% de la fréquentation des forêts, supérieure, dans le même temps, à l'accroissement de la superficie ouverte au public (40 %).

La forêt la plus fréquentée reste Fontainebleau, avec environ 17 millions de visites par an, suivie de près par Rambouillet. Le bois de Vincennes occupe la troisième place avec 9 millions de visites par an. Il devance de plus de 4 millions de visiteurs le bois de Meudon. Une autre étude<sup>(1)</sup> souligne le développement des activités de nature sur le plan national

### Disciplines et lieux de pratique des Franciliens âgés de 15 ans et plus

Disciplines régulières ou occasionnelles	
Marche	52 %
Vélo*	43 %
Course à pied	18 %
Équitation	2 %
Disciplines régulières	
Marche	22 %
Vélo	12 %
Course à pied	9 %
Équitation	1 %
Lieu de la pratique régulière ou occasionnelle	
Espaces naturels (forêt, lac, rivière...)	58 %
Espaces publics (parc, jardin, rues...)	52 %
Lieu de la pratique régulière	
Espaces naturels (forêt, lac, rivière...)	34 %
Espaces publics (parc, jardin, rues...)	33 %

\*Dans l'enquête EPSF, le terme « vélo » regroupe l'ensemble des personnes qui déclarent avoir pratiqué du vélo, du VTT, du cyclisme ou des randonnées à vélo.

Source : EPSF 2008.

avec la transformation des espaces ruraux, longtemps utiles aux pratiques agricoles, sous forme de réseaux de sentiers et chemins.

D'après l'enquête 2008 :

- 58% des Franciliens âgés de 15 ans et plus ont fréquenté au moins une fois dans l'année des espaces naturels pour faire une activité physique ;
- 52% des Franciliens âgés de 15 ans et plus ont pratiqué la marche au moins une fois dans l'année, et 22% des Franciliens âgés de 15 ans et plus ont pratiqué la marche régulièrement au cours de l'année (au moins une fois par semaine).

Source : La pratique sportive dans les départements franciliens, *Les Dossiers de l'IRDS n° 7*, octobre 2009.

### La randonnée pédestre

La randonnée pédestre connaît un essor considérable, lié à la découverte du patrimoine historique et naturel.

Le réseau d'itinéraires pédestres francilien représente en 2005 un linéaire de 5 947 km. Chaque année, l'Agence des espaces verts du conseil régional d'Île-de-France apporte son concours financier à la création de nouveaux itinéraires balisés.

Les sentiers de randonnée pédestre sont des itinéraires reconnus, balisés, entretenus, classés en trois catégories :

- les sentiers de grande randonnée (GR®) balisés sur de longues distances et conçus pour permettre des sorties pour le week-end ou sur plusieurs jours : 2 500 km ;

(1) AUGUSTIN Jean-Pierre, Géographie du sport, Armand Colin, 2007.

**Navigation de plaisance  
sur la Seine à Saint-  
Fargeau-Ponthierry (77).**

J.-G. Jules/Aerial, IAU idF



- les sentiers de grande randonnée de pays (GRP®) à itinéraires plus thématiques permettant de visiter et découvrir le patrimoine d'un pays particulier : 1 527 km ;
- les sentiers de promenade et randonnée (PR®) pour une journée, conçus en boucles ou de manière à relier deux accès aux transports en commun (gares SNCF ou RER) : 3 004 km.

N.B. : la longueur totale des GR®, GRP® et PR® comptabilisée indépendamment est supérieure au linéaire global du réseau d'Île-de-France car certaines sections sont communes. D'autre part, les itinéraires aménagés par les parcs naturels régionaux ou les collectivités locales ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.

Source : Comité régional d'Île-de-France de la randonnée pédestre, laurif, 2005.

Pour la pratique de la randonnée en club, en 2009, l'Île-de-France compte 25 621 licenciés à la fédération française de randonnée pédestre, dont 64 % de femmes.

Source : MEOS - ministère de la Santé et des Sports, Recensement des licences sportives 2009, 2010.

## Les sports nautiques

La région possède de nombreux atouts permettant la pratique des sports nautiques. Selon une étude de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) de 2004, l'Île-de-France attirerait chaque année près de 1,3 million de pratiquants de loisirs nautiques sur ses sites de nautisme. La Seine-et-Marne représente 26 % de l'offre, les Yvelines 19 % et le Val-de-Marne 13 % en termes de licences délivrées par les comités départementaux en 2008.

Source : MEOS - ministère de la Santé et des Sports, 2009.

Les activités nautiques participent à l'animation des cours d'eau et à la vie locale de nombreuses communes. Ils représentent un potentiel de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie considérable, et sont plus accessibles pour les Franciliens que la plaisance ou d'autres activités. Ces pratiques permettent une réappropriation des cours d'eau régionaux par les habitants eux-mêmes et une valorisation du fleuve aux yeux des Franciliens.

Les activités nautiques ont un rôle à jouer en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Leur proximité avec le milieu naturel permet d'avoir une approche didactique auprès des plus jeunes et d'appréhender des thématiques telles que la perturbation de la faune, l'atteinte à la qualité des eaux, la connaissance de la vie des milieux naturels et des risques qui sont attachés à son dérèglement.

Source : La pratique des sports nautiques en Île-de-France, Les Dossiers de l'IRDS, n° 9, mars 2010.

## D'autres usagers de l'environnement

### Les chasseurs

Selon la Fédération régionale des chasseurs d'Île-de-France, le nombre de chasseurs au 31 décembre 2009 était de 42 000 (9 000 pour Paris et la petite couronne, 15 000 pour la Seine-et-Marne et 18 000 pour les trois autres départements de la grande couronne).

### Les pêcheurs

Selon l'Union régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique des bassins de la Seine et du Nord, les effectifs des pêcheurs en 2008 et 2009 sont les suivants :

Les chiffres donnés pour ces deux dernières années correspondent à un recensement des pêcheurs ayant acquitté les cotisations réglementaires autorisant la pratique de la pêche sur les eaux libres. Il peut s'ajouter un petit nombre

de pratiquants dans des eaux closes privées (privatives, communales ou parfois commerciales), celui-ci peut être estimé à environ un millier de personnes disposant d'une carte de pêche légale.

Département	2008	2009
Paris et petite couronne	7 632	7 891
Seine-et-Marne	18 698	19 293
Yvelines	5 051	5 776
Essonne	9 917	11 042
Val-d'Oise	3 953	4 624
<b>Total</b>	<b>45 251</b>	<b>48 626</b>



**Pêcheur au bord d'un lac à Bretigny-sur-Orge (91).**

*J.-C. Pattacini/IAU îdF,  
Urba Images*

Les titulaires d'une carte de pêche disposant d'un droit réciprocaire (interdépartemental), la pratique dépasse donc les limites territoriales, ce qui conduit à affirmer que celle-ci est pratiquée sur le territoire de l'Île-de-France par un minimum de 50 000 personnes au cours d'une année.

L'enquête EPSF 2008 indique que 4 % des Franciliens âgés de 15 ans et plus ont pratiqué la pêche encadrée ou autonome, au moins une fois dans l'année, et 1 % régulièrement (au moins une fois par semaine).